## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

> 1er Bureau : Contrôle de la légalité des Finances - Personnel

Poste nº 22.41 DRCT/1 B 85/2530 CRÉTEIL, LE 23 JUILLET 1985 Avenue du Général-de-Gaulle 94011 CRÉTEIL CEDEX Tél : 207-25-00 et 886-11-94

#### ARRETE

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques

> LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE Officier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71-853 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiquesobjets mobiliers et immeubles par destination en date du 18 juin 1984 :
- VU la lettre du Ministre délégué à la Culture en date du ler juillet 1985.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du VAL DE MARNE

# ARRETE

## Article ler

Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, l'objet suivant , conservé au Centre Hospitalier du BICETRE :

- Portrait de femme, toile, XIXe siècle.

# Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Maire du KREMLIN BICETRE Et au directeur du Centre Hospitalier qui sera chargé de son exécution.

Fait à Créteil, le 23 JUILLET 198.

Pour Ampliation

Le Chef de bureau,

G. LEVY

P/ LE PREFET
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
LE SECRETAIRE GENERAL

G. KILLIAN